



PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DU HAUT ST-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ ASCOT CORNER

AVIS PUBLIC

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, adjoint au directeur général de la dite municipalité qu'il y aura séance ordinaire du conseil municipal d'Ascot Corner, le lundi 4 décembre 2017 à 19 h 30 à l'endroit ordinaire des séances du conseil au 5655, route 112 Ascot Corner. Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

Nature et effets :

Demande numéro 2017-10-0002, faite le 25 octobre 2017, par «Succession de Raymond Dyke», ayant pour effet d'autoriser la subdivision du lot 4 180 562 en deux nouveaux lots. Cette subdivision serait réalisée en longeant le cours d'eau traversant le lot actuel du sud vers le nord, ce qui rendrait la création de deux lots non conforme au Règlement de lotissement 437 et 625 qui stipule qu'indépendamment des lignes du lot faisant l'objet d'une subdivision, le périmètre du lot créé doit être constitué d'un maximum de trois nouvelles lignes droites.

Identification du site concerné : Lot numéro 4 180 562,
Cadastre du Québec, municipalité d'Ascot Corner et circonscription foncière de Sherbrooke

Lors de cette séance toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

DONNÉ à la Municipalité d'Ascot Corner ce 17ième jour de novembre de l'an deux mille dix-sept.



Jonathan Piché, adjoint à la direction générale